

Que l'on souhaite réaliser des travaux pour économiser l'énergie, que l'on ait besoin d'une salle de bains plus adaptée à ses capacités physiques ou que l'on achète un logement à rénover, des aides financières sont disponibles.

Une réunion d'information est organisée à ce sujet le **27 avril à 18 h** au Forum.



## Des aides pour améliorer son habitat

Tout le monde ne le sait pas, mais des aides financières permettent de réaliser des travaux dans son logement. Ces aides sont accordées par l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) par le Département et par la caisse de retraite le cas échéant. Mais il n'est pas toujours simple de s'y retrouver dans les arcanes des dossiers.

En Seine-Maritime, les propriétaires ont la chance d'avoir à leur dis-

position une association qui monte les dossiers, conseille et oriente les porteurs de projets. Le service rendu est non seulement exceptionnel, mais en plus il est gratuit. Ce sont les communes qui, en cotisant, assurent à leur population la tenue des permanences.

Mauricette Quesnel-Gasson est en charge du secteur du Tréport pour le compte de cette association. Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredis de chaque mois, elle reçoit de 9 h à 12 h (sans rendez-vous) toutes les personnes désireuses de réaliser des travaux en vue d'améliorer leur habitat. «Des crédits sont disponibles et peuvent atteindre une part très importante des travaux. Leur obtention est souvent bien utile aux propriétaires», indique-t-elle tout

en précisant que «ces aides sont accordées essentiellement pour des chantiers destinés à économiser l'énergie et à adapter un logement à la situation de ses occupants en fonction de leur condition physique». Le tout est soumis à un plafond de revenus.

Que l'on souhaite changer ses huisseries et sa chaudière ou remplacer sa baignoire par une douche par exemple, il est possible de bénéficier d'un soutien financier.

M<sup>me</sup> Quesnel-Gasson ne se contente pas de

remplir les dossiers à votre place, elle apporte un conseil complet quant au type de travaux à réaliser, les démarches complémentaires à effectuer en mairie quand c'est nécessaire ou l'opportunité de grouper des travaux pour optimiser les aides. C'est elle aussi qui se rend à votre domicile pour assurer un montage optimal du dossier. «Pour les économies d'énergie, les travaux sont subventionnés si l'on peut atteindre au moins 25 % d'économie. C'est nous qui évaluons cette économie possible en fonction du

projet de travaux, le propriétaire n'a pas à s'en charger», précise-t-elle à titre d'exemple avant de poursuivre: «ces aides concernent avant tout les propriétaires occupants et sont ouvertes à tous les âges, que l'on soit retraité ou un jeune couple qui achète une maison à rénover».

Les possibilités de financement sont loin d'être négligeables et ils concernent des travaux très variés. Il suffit de pousser la porte de la permanence pour savoir si l'on est éligible. Il serait dommage de s'en priver.

Toutes ces possibilités seront exposées lors d'une réunion d'information qui se tiendra le **jeudi 27 avril à 18 h au Forum de la plage**. M<sup>me</sup> Quesnel-Gasson entrera dans les détails sur les possibilités offertes, répondra à vos questions et sera accompagnée d'un représentant de Espace Info-Énergie.

Cet organisme prodigue de nombreux conseils sur les travaux, les matériaux ainsi que sur les crédits d'impôts que l'on peut obtenir dès lors que l'on s'engage dans une démarche visant à réduire sa consommation d'énergie.

### Adapter à sa situation

### Montage des dossiers